

DEPARTEMENT DE
LA GIRONDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

**COMMUNE
DE FLOIRAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC**

Objet

**Fil vert Sybirol -
Séquence 2- Phase 1
- Parc des Coteaux - -
Subvention
d'investissement du
Règlement
d'intervention Nature-
Agriculture.
Modification**

Séance du 11 AVRIL 2022

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 5 AVRIL 2022 s'est réuni à 18 Heures sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

Etaient présents :

Alexandre BOURIGAULT, Jean-claude GALAN, Andrée COLLIN, Pascal CAVALIERE, Martine CHEVAUCHERIE, Hélène BARBOT, Jean-Michel MEYRE, Régis DESCLAUX DE LESCAR, Hervé DROILLARD, Nadine GRENOUILLEAU, NICOLE BONNAL, Christophe BAGILET, Céline PROUHET, Vincent BUNEL, Olivier SAILHAN, Josette DURLIN, Ahmed ASFOR, Muriel SOLA, Justine ADENIS, Cédric JUIF, Monique FRENEL, Nicolas CALT, Catherine ARNOLD, Jonathan SINSOU, Séverine CASTAGNET, Alexandre LEDOUX, Patrick DANDY

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Nathalie LACUEY à Alexandre BOURIGAULT
Didier IGLESIAS à Jean-Claude GALAN
Fatima SABI à Pascal CAVALIERE
Nathalie BIJOUX à Andrée COLLIN
Kamel MEHERZI à Cédric JUIF**

M. Hervé DROILLARD a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux Sybirol du Fil Vert séquence 2 – Phase 1 maintenant achevés ont consisté en l'aménagement d'un cheminement piétonnier, d'ouvrages métalliques, et de réfection d'éléments patrimoniaux dans les coteaux du Domaine de Sybirol.

Pour ce faire, la ville a fait appel à des partenariats financiers auprès de la DRAC, du Conseil Départemental, du Conseil Régional (FEDER) et de Bordeaux Métropole au titre du règlement d'intervention Nature- Agriculture.

Le FEDER n'a pu apporter sa participation financière à cette opération, au regard des nombreuses sollicitations financières de l'axe 4.7 reçues par le fonds européen.



Par ailleurs, des aléas au cours du chantier ont nécessité des travaux supplémentaires, venant ainsi augmenter le budget prévisionnel de l'opération (notamment stabilisation de terrain dans les coteaux et arrêté de péril imminent nécessitant des travaux de confortement).

Pour rappel, par courrier du 6 septembre 2019, la commune de Floirac avait sollicité l'aide financière de Bordeaux Métropole pour la somme de 140 653 € pour l'aménagement de la Séquence 2. Phase 1 du fil vert.

Cette demande de la commune a fait l'objet d'une délibération du 25 octobre 2019 **N° 2019-633** sur la base du plan de financement ci-après.

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Etudes de sol	4.000 €	FEDER	126.000 €
Géomètre	3.000 €	Bx Métropole	140.653 €
Etude et suivi MOE	47.000 €	DRAC	96.694 €
SPS	3.000 €	Conseil départemental	126.000 €
Travaux	573.000 €	Commune	140.653 €
TOTAL HT	630.000 €	TOTAL HT	630.000 €

La première phase de travaux du Fil vert Séquence 2 étant achevée, la commune sollicite le réajustement et le versement de la subvention du règlement d'intervention Nature- Agriculture de Bordeaux Métropole validée par la délibération métropolitaine n° 2018/0929 du 23 mars 2018.

La participation de la Métropole inscrite au Contrat de Co-développement 2018-2020 peut être réévaluée à la hausse en fonction du soutien accordé par les autres financeurs.

Néanmoins, le montant du fond de concours attribué par Bordeaux-métropole à la commune ne peut pas excéder la part de financement de la Ville.

La demande du réajustement du montant de la subvention Bordeaux Métropole par la ville de Floirac est synthétisée sur le tableau ci-après :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Etudes de sol géomètre	13.490 €	Bx Métropole	239.571,50 €
Etude et suivi MOE	42.280,86 €	DRAC	96.694 €
SPS	2.200 €	Conseil départemental	126.000 €
Travaux	615.521,63 €	Commune	239.571,50 €
Divers	3.279,51 €		
TOTAL HT	701.837 €	TOTAL HT	701.837 €

En conséquence il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider l'ajustement du plan de financement et d'autoriser la sollicitation Bordeaux Métropole pour les appels de fonds correspondants.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5215-26 ;

Vu la délibération métropolitaine n° 2018/247 du 27 avril 2018 relative à la présentation des contrats de Co-développement 2018-2020 (fiche action n° C041670110) ;

Vu la délibération métropolitaine n° 2018/154 du 23 mars 2018 relative au dispositif d'aide financière des projets Nature- agriculture ;
Vu la délibération initiale de la commune de Floirac du 29 novembre 2018 ;
Vu la délibération du 25 octobre 2019 N° 2019-633 de Bordeaux-Métropole ;
Vu la délibération 2022-39 en date du 28 janvier 2022 de Bordeaux-métropole ;
Vu l'avis de la Commission Environnement et Cadre de Vie du 24 mars 2022 ;



Considérant que cette action est inscrite au contrat de Co développement 2018-2020 dans la fiche action Fiche C041670110 « Etude et réalisation de l'aménagement du Fil vert sur le site de Sybirol – Séquence 2 – phase1 ;

Le Conseil municipal de Floirac, après délibéré,

DECIDE de solliciter la participation de Bordeaux Métropole pour un montant de 239 571.50 € H.T, au titre de l'aménagement du Fil vert – séquence 2- Phase 1.

DIT que la recette correspondante est inscrite au budget principal de l'exercice 2022, en section d'investissement, chapitre 13.

Nombre de votants : 33
Suffrages exprimés : 33
Pour : 33
Abstention :
Contre :

POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 12 AVRIL 2022

Le Maire,
Jean-Jacques PUYOBRAU

